

## Document d'informations clés -

# Position longue sur contrats à terme standardisés sur marchandises

### Objet

Le présent document contient des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document de commercialisation. Ces informations sont exigées par la loi afin de vous aider à comprendre la nature de ce produit et les risques, coûts et gains et pertes potentiels qui y sont associés et à le comparer avec d'autres produits. Le présent document est exclusivement en français et toute traduction de celui-ci dans une autre langue est interdite.

### Produit

**Contrats à terme standardisés américains sur marchandises.** La Chambre de compensation d'options (« CCO ») met à disposition le présent document en vertu du Règlement (UE) n° 1286/2014 sur les contrats à terme standardisés sur marchandises. Les contrats à terme standardisés sur marchandises sont cotés et négociés sur des marchés de contrats à terme américains, qui sont des marchés des contrats à terme désignés et réglementés par la Commission américaine du commerce à terme des marchandises (« CCTM ») et sont compensés et réglés par la CCO, un organisme de compensation de produits dérivés enregistré auprès de la CCTM. Pour de plus amples informations, y compris les coordonnées des marchés de contrats à terme américains, les investisseurs peuvent consulter le site Web de la CCO à l'adresse [www.theocc.com](http://www.theocc.com) ou contacter la division des Services aux investisseurs de la CCO en appelant le 1 888 678 4667. Date de dernière mise à jour : 9 novembre 2018.

**Avertissement. Vous vous apprêtez à acheter un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.** Les investisseurs ne devraient pas négocier des contrats à terme standardisés sur marchandises tant qu'ils n'auront pas lu et compris le présent document et toute autre information fournie par leur courtier, dont la substance pourrait inclure les Informations sur les risques associés aux options sur contrats à terme standardisés et aux contrats à terme standardisés uniformes de l'Association du secteur des contrats à terme standardisés disponibles à l'adresse <https://lc.fia.org/uniform-futures-and-options-futures-risk-disclosures>. Les informations contenues aux présentes doivent être interprétées de manière cohérente.

### Qu'est-ce que ce produit ?

#### Type

Un contrat à terme standardisé sur marchandises est un accord conclu entre deux parties fixant l'achat ou la vente d'une quantité donnée d'une marchandise à un prix déterminé et à une date ultérieure. Une personne qui achète un contrat à terme standardisé sur marchandises conclut un contrat d'achat d'une marchandise sous-jacente et est réputée prendre une position « longue » sur le contrat. L'exposition à la marchandise sous-jacente est donc indirecte, car la valeur du contrat à terme standardisé est établie à partir de celle de la marchandise sous-jacente. Les dates d'échéance des contrats à terme standardisés sur marchandises varient. La CCO ne peut pas résilier un contrat à terme standardisé de manière unilatérale. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le marché de contrats à terme américain sur lequel votre transaction est exécutée peut modifier les conditions des contrats à terme standardisés ou les résilier. Un événement impliquant une marchandise sous-jacente peut également entraîner une modification des conditions du contrat à terme standardisé conformément aux règles de la CCO et la méthodologie peut être différente de celle appliquée sur les marchés européens.

#### Objectifs

Une position longue sur un contrat à terme standardisé sur marchandises est un accord conclu entre deux parties fixant l'achat d'une quantité donnée d'une marchandise à un prix convenu d'avance et à une date ultérieure spécifiée. En règle générale, un acheteur prend une position longue sur un contrat à terme standardisé sur marchandises dans l'attente d'une hausse du prix de la marchandise sous-jacente jusqu'à la date d'échéance du contrat. L'acheteur réalisera un profit brut si la valeur de la marchandise sous-jacente a connu une hausse à la clôture du contrat à terme standardisé et réalisera une perte brute si ladite valeur a chuté. Il n'existe pas de période de détention recommandée pour les contrats à terme standardisés sur marchandises. Les acheteurs et vendeurs peuvent enregistrer des profits ou des pertes à tout moment jusqu'à la date d'échéance du contrat à terme standardisé inclusivement. Même si un contrat à terme standardisé sur marchandises comporte une date d'échéance déterminée à l'avance, une position ouverte peut être liquidée au travers de la conclusion d'une opération de compensation avant l'échéance du contrat. Les contrats à terme standardisés sur marchandises qui ne sont pas liquidés avant leur expiration doivent être réglés conformément aux conditions du contrat, ce qui peut nécessiter un règlement en espèces. En ce qui concerne les contrats à terme standardisés sur marchandises réglés en espèces, toute position prise sur ceux-ci et qui demeure ouverte à la fin du dernier jour de négociation est réglée par un paiement final en espèces basé sur un prix de règlement final de la marchandise sous-jacente. Les facteurs influant sur la valeur d'un contrat à terme standardisé sur marchandises comprennent la valeur de l'instrument sous-jacent et la sensibilité de celui-ci aux fluctuations de prix (volatilité).

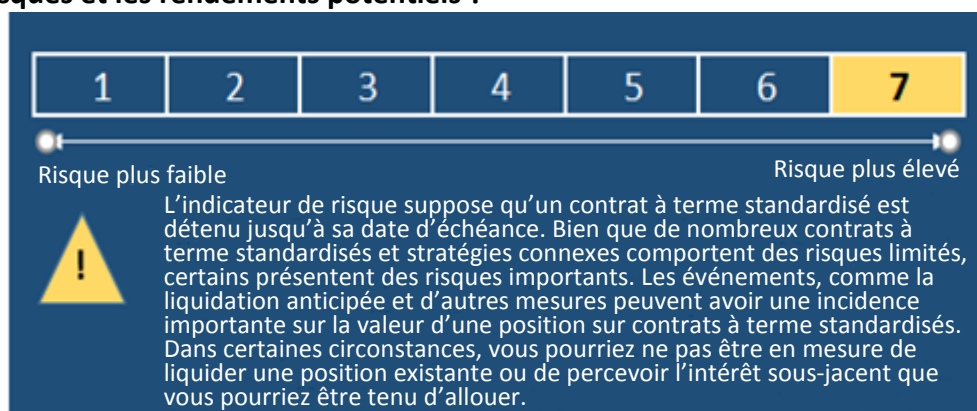
#### Investisseur particulier visé

Ce produit n'est pas conçu pour un type d'investisseur spécifique ou pour atteindre un objectif d'investissement spécifique ou pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement spécifique. Les contrats à terme standardisés sur marchandises ne conviennent pas à tous les investisseurs et sont destinés uniquement à ceux ayant une connaissance approfondie du produit et capables de supporter les pertes potentielles associées à celui-ci et à la stratégie d'investissement connexe. Si vous souhaitez savoir si ce produit vous convient, vous pouvez contacter votre courtier

ou votre conseiller en investissements.

## Quels sont les risques et les rendements potentiels ?

### Indicateur de risque

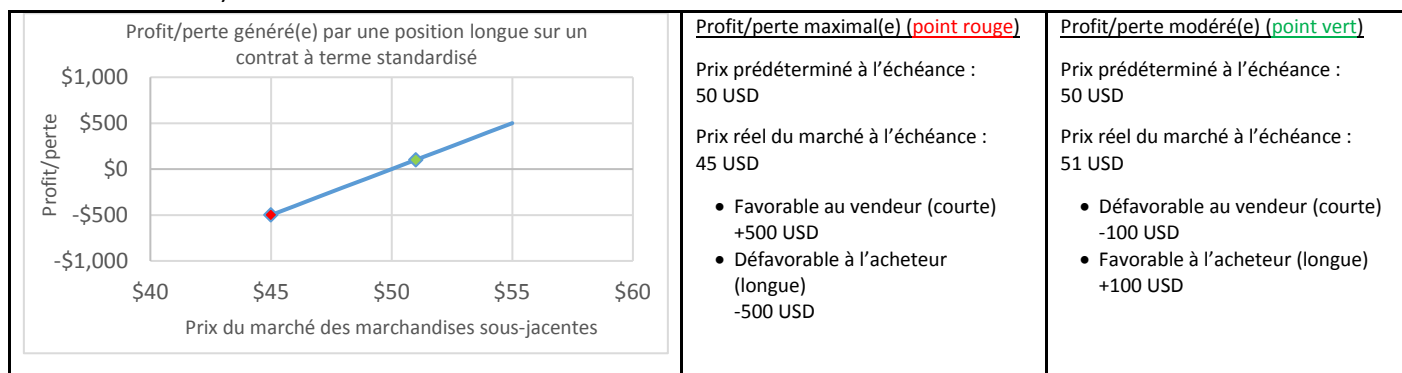


L'indicateur synthétique de risque est un guide quant au niveau de risque que présente ce produit par rapport aux autres produits. Il démontre la mesure dans laquelle le produit perdra de la valeur en raison des fluctuations des marchés ou de notre incapacité de vous payer. Nous avons accordé à ce produit une notation de 7 sur 7, soit le niveau de risque le plus élevé et évalué les pertes potentielles découlant d'un rendement futur à un niveau élevé. Ce produit ne comporte aucune protection contre le rendement futur du marché, ce qui implique que vous pouvez perdre la totalité ou une partie de votre investissement, voire plus.

Le profil de risque/rendement d'une position longue sur contrat à terme standardisé sur marchandises dépend des conditions qui y sont rattachées, mais peut comporter les éléments suivants :

- La négociation des contrats à terme standardisés sur marchandises comporte des risques et pourrait entraîner des pertes potentiellement illimitées supérieures au montant déposé à titre de marge initiale.
- Les contrats à terme standardisés sur marchandises sont des produits à effet de levier. De légères variations de leur prix peuvent entraîner des gains ou des pertes importants. Si les mouvements des marchés des contrats à terme standardisés ou des marchandises sous-jacentes réduisent la valeur de vos positions, vous pourriez être tenu de déposer immédiatement une marge supplémentaire et votre position pourra être liquidée de force et à perte.
- Si la négociation sur un marché de contrats à terme américain n'est plus possible, les investisseurs peuvent se retrouver dans l'impossibilité de liquider une position sur contrats à terme standardisés sur marchandises en temps opportun. Il peut arriver que les prix des contrats à terme standardisés n'affichent aucune corrélation habituelle ou prévue avec les montants des intérêts sous-jacents ou connexes.
- La législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur peut avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.
- **Soyez conscient du risque de change. Tout paiement en espèces associé à la négociation ou à l'exercice des contrats à terme standardisés sur marchandises sera effectué en dollars américains et, par conséquent, les rendements des investissements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux de change. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

**Scénarios de rendement** (les exemples n'incluent pas les montants des commissions, les taxes et autres coûts de transaction susceptibles d'influer sur la valeur d'une transaction et d'une position sur contrats à terme standardisés sur marchandises.)



Le graphique démontre le comportement de votre investissement. Vous pouvez le comparer aux graphiques de rentabilité des autres instruments dérivés. Le graphique présente une série de résultats possibles et ne constitue pas une indication exacte du rendement que vous pouvez obtenir. Ce rendement dépendra de l'évolution de l'instrument sous-jacent. Pour deux valeurs de l'instrument sous-jacent, le graphique indique le montant du profit ou de la perte sur le produit. L'axe horizontal montre les prix possibles de l'instrument sous-jacent et l'axe vertical indique le profit

ou la perte. Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure toutes les commissions que vous versez à votre conseiller ou distributeur et ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, ce qui peut également influencer le montant du rendement que vous obtenez.

#### **Qu'advient-il si la CCO est incapable d'effectuer un paiement ?**

En vertu des règles de la CCO, les rendements de tous les contrats à terme standardisés sur marchandises sont gérés par la CCO et un groupe de sociétés de courtage appelé « membres de la chambre de compensation », qui inscrivent les positions de leurs clients à leurs comptes CCO. Les membres de la chambre de compensation doivent satisfaire aux exigences financières de la CCO en matière de participation et doivent fournir des garanties pour les positions de leurs clients. La société de courtage d'un investisseur peut exiger de celui-ci des garanties connexes liées aux positions, comme décrit ci-dessous. Grâce à un processus de novation juridique, la CCO devient l'acheteur pour chaque membre vendeur de la chambre de compensation et le vendeur pour chaque membre acheteur de ladite chambre. Ce système a pour but de gérer le risque de contrepartie et de faciliter le règlement des opérations sur contrats à terme standardisés au cas où un membre de la chambre de compensation manquerait à ses obligations. Cependant, il existe toujours un risque que la CCO ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour s'acquitter des obligations.

#### **Quels sont les coûts ?**

Les coûts globaux des contrats à terme standardisés sur marchandises dépendent de plusieurs facteurs. L'exigence de la marge initiale est le montant devant être déposé par l'investisseur auprès de son courtier pour la conclusion du contrat à terme standardisé sur marchandises. Ce montant correspond généralement à un pourcentage spécifique de la valeur marchande courante du contrat. Le contrat à terme standardisé sur marchandises est également évalué à la valeur du marché au moins une fois par jour et le compte de chaque acheteur reflétera le montant de tout gain ou de toute perte enregistré(e) sur le contrat sur la base du prix de règlement quotidien du contrat et des dépôts supplémentaires de marge de variation peuvent être requis. Les sociétés de courtage individuelles peuvent également exiger une marge supplémentaire au-delà de celle exigée par la CCO et les marchés à terme américains. Les facteurs ayant une incidence importante sur la valeur marchande d'un contrat à terme standardisé sur marchandises comprennent, sans toutefois s'y limiter, le prix de l'instrument sous-jacent et la durée résiduelle jusqu'à la date d'échéance. L'investissement dans des contrats à terme standardisés implique des coûts supplémentaires qui incluent des considérations fiscales, des coûts de transaction et des exigences de marge qui peuvent influencer fortement sur le résultat. Les coûts de transaction comprennent principalement des commissions, mais peuvent également inclure la marge et les intérêts. Si un investisseur liquide une position sur contrats à terme standardisés sur marchandises, il peut encourir des frais supplémentaires. Les conseillers, distributeurs ou toute autre personne prodiguant des conseils sur des contrats à terme standardisés sur marchandises ou assurant la vente de ceux-ci fourniront des informations décrivant les coûts de distribution qui ne sont pas déjà inclus dans cette section afin de permettre à l'investisseur de comprendre l'effet cumulatif des coûts totaux sur le rendement.

#### **Coûts au fil du temps et composition des coûts-**

Coûts	Commission	Marge initiale	Marge supplémentaire	Taxes
Montant	Varie – déterminée par une société de courtage individuelle	Varie	Varie	Dépend de la situation fiscale de l'investisseur individuel
Fréquence	Initiale (par transaction)	Initiale	Récurrente	Récurrente

#### **Quelle est la période durant laquelle je dois la détenir et puis-je sortir d'une transaction plus tôt (puis-je retirer de l'argent plus tôt ?)**

**Période de détention recommandée : aucune.** Il revient exclusivement aux investisseurs de déterminer s'ils doivent liquider une position sur contrats à terme standardisés sur marchandises et, le cas échéant, le moment auquel ils doivent le faire ou s'ils doivent détenir ladite position jusqu'à son échéance. Les investisseurs qui liquident une position sur contrats à terme standardisés sur marchandises renoncent à tout résultat ultérieur associé à la position. Tous les contrats à terme standardisés sur marchandises comportent une date d'échéance à l'issue de laquelle le contrat cesse d'exister. Un investisseur peut liquider une position ouverte sur un contrat à terme standardisé sur marchandises en concluant une opération de compensation avant l'échéance du contrat.

#### **Comment déposer une plainte ?**

Les investisseurs peuvent contacter la CCO à l'adresse [investorservices@theocc.com](mailto:investorservices@theocc.com). Les investisseurs peuvent également déposer une plainte auprès de la NFA (<https://www.nfa.futures.org/basicnet/complaint.aspx>) ou la CCTM (<http://www.cftc.gov/ConsumerProtection/FileaTiporComplaint/index.htm>).

National Futures Association 300 S. Riverside Plaza, #1800 Chicago, IL 60606-6615 Tél. : 312-781-1300 Télé. : 312-781-1467	Commission américaine du commerce à terme des marchandises Three Lafayette Centre 1155 21st Street, NW Washington, DC 20581 Tél. : 866-366-2382 Télé. : 202-418-5521
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

